COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

des agent·es de la Catégorie B

CAP B



LA FSU TERRITORIALE

Uni·es pour agir

Cher·e collègue,

Du 3 au 10 décembre prochain, nous allons toutes et tous ensemble, élire nos représentant·es à la Commission Administrative Paritaire des agent·es de la Catégorie B (CAP-B). Alors que nos emplois, nos salaires, nos carrières et nos services publics locaux sont attaqués, ce scrutin est très important pour nous tou·tes. Depuis 4 ans que nous siégeons dans les différentes instances paritaires, nous avons respecté nos engagements. Notre syndicat FSU est notamment intervenu en faveur :

- *du respect de nos compétences en matière d'organisation ou d'encadrement des services,*
- *d'une réelle autonomie de travail,*
- *de la défense et de la reconnaissance de nos qualifications,*
- *de l'amélioration de nos conditions de travail,*
- *de la reconnaissance de la pénibilité des métiers avec une retraite anticipée,*
- *de l'accès au télétravail,*
- *de la défense des agent·es victimes de harcèlementet de violences sexistes et sexuelles au travail,*
- *de l'égalité professionnelle femme-homme,*
- *de l'obtention de formations qualifiantes,*
- *des avancements et des promotions en toute transparence,*
- *des créations de postes,*
- *de l'augmentation des régimes indemnitaires,*
- *d'une véritable politique de prévention des risques psycho-sociaux.*



VOTEZ FSU C'EST CHOISIR DES COLLÈGUES DE CATÉGORIE B POUR REPRÉSENTER...

Les agent-es de la catégorie B qui sont les ***maillons indispensables*** au bon fonctionnement des collectivités et des services, mais **leurs compétences et qualifications** sont insuffisamment reconnues. Il est urgent que leurs grilles de **salaires et leurs carrières soient revalorisées et améliorées.**

NOS REVENDICATIONS :

L'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 80 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des échelons ;

L'indexation des salaires sur le coût de la vie ;

La reconstruction des grilles indiciaires afin de restaurer une progression de carrière significative et redonner du sens à l'avancement, pour que l'engagement et l'expérience soient véritablement reconnus ;

La **reconnaissance de la pénibilité** des métiers pénibles avec une retraite anticipée ;

Des **avancements et promotions facilités** par des critères objectivés et transparents ;

Un véritable droit à la carrière avec une **formation professionnelle qualifiante** ;

L'intégration (avec rétroactivité) de l'indemnité différentielle dans les cotisations retraites;

La **reconnaissance** de nos métiers et de nos qualifications.

Le retour aux 37,5 années de cotisations pour une retraite pleine et entière dès 60 ans ;

A QUOI SERT LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ?

Si les Lignes Directrices de Gestion l'ont dépossédée des avancements de grade et des promotions internes, la CAP garde cependant un avis pour tout ce qui concerne la carrière des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes-rendus d'évaluation professionnelle, refus des demandes de télétravail, examen des refus de certains congés spécifiques...

Attaché·es au respect de l'information, à la TRANSPARENCE et au principe de neutralité, les élu·es de la FSU Territoriale de l'Hérault s'opposent au «clientélisme», au «fait du prince» et assurent votre défense dès que cela est nécessaire.

Garantir et améliorer nos DROITS augmenter les SALAIRES et obtenir de meilleures CONDITIONS DE TRAVAIL

LA FSU TERRITORIALE HÉRAULT



VOS ÉLU·ES FSU AGISSENT POUR :

- *vous informer et garantir vos droits,*
- *l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes,*
- *exiger la transparence pour les promotions et les avancements,*
- *défendre les services publics territoriaux,*
- *la reconnaissance des métiers et des qualifications,*
- *de meilleures conditions de travail,*
- *favoriser le passage en catégorie A,*
- *le remplacement des postes vacants.*
- *un Comité des Œuvres Sociales avec un budget minimal de 3 % de la masse salariale,*

Il faut cesser de considérer les personnels de catégorie B comme des variables d'ajustement. Les agent·es doivent disposer des moyens et de l'autonomie nécessaires pour exercer leurs missions. Pour la FSU toute réforme ambitieuse doit assurer l'égal accès de tout-es aux droits sociaux fondamentaux sur l'ensemble du territoire.

L'ambition d'un véritable service public local passe par le **RESPECT DE SES AGENT·ES DE CATÉGORIE B**. Pourtant, les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications. Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agents près de 25 % de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années. C'est environ 3 mois de salaires !

CAP B

Uni·es pour agir

LA FSU EST POUR :

- *l'augmentation immédiate de* **80 POINTS D'INDICE POUR TOU·TES ,**
- *un* **SALAIRE MINIMUM DE 1 800 EUROS NET,**
- *la* **REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES** *de catégorie B dés le début de carrière,*
- *le* **DÉGEL ET L'INDEXATION DU POINT D'INDICE** *sur l'inflation,*
- *un* **VÉRITABLE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE** *qui reconnaisse les qualifications,*
- *l'* **AVANCEMENT DE GRADE GARANTI** *sur au moins deux grades,*
- *l'* **ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES ,**
- *une* **FORMATION CONTINUE GARANTIE** *tout au long de la carrière,*
- *l'* **ABROGATION DU JOUR DE CARENCE** *et le retour d'une prise en charge à 100 % du Congé de Maladie Ordinaire (CMO),*
- **LA PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DE LA MUTUELLE SANTÉ ET PRÉVOYANCE** *par les employeurs pour une protection sociale de haut niveau.*

F.S.U.

Engagé·es au quotidien

Votez FSU

www.snuter34fsu.fr

CONTACT : FSU Territoriale de l'Hérault - Hôtel du Département - Alco 1 - Bureau 3
| 04 67 67 77 04 | 07 83 83 77 65 | fsu@herault.fr | *www.snuter34fsu.fr*